

Madame, Monsieur,

Lors de l'Assemblée Générale d'Intervins Sud-Est, le 27 juin dernier, les représentants professionnels ont voté, à l'unanimité, la mise en place du VIP2C pour le millésime 2025.

Cette mesure de régulation interprofessionnelle, inédite en France, portera sur l'IGP Méditerranée en rosé, rouge et blanc, l'IGP Vaucluse en rosé, rouge et blanc, l'IGP Drôme en rosé, rouge et blanc et l'IGP Ardèche en rosé et rouge.

Suite à l'analyse économique de la situation, le volume supplémentaire de développement a été activé sur certaines dénominations et couleurs. Vous retrouverez l'ensemble des volumes votés à la fin du courrier.

Cette mesure a plusieurs objectifs :

- Mettre en adéquation les volumes produits avec les volumes commercialisés pour être dans la réalité du marché entre l'offre et la demande
- Assurer une sécurité sur la récolte (indispensable en cas d'aléas climatiques et agronomiques), sur le revenu des producteurs et assurer la jonction d'un millésime sur l'autre, au travers de la gestion des volumes supplémentaires.
- Permettre aux metteurs en marché de bénéficier d'un sourcing régulier pour développer les ventes (à l'export notamment)
- Favoriser la contractualisation
- Capitaliser sur un positionnement qualité/prix en adéquation avec l'attente du consommateur

Fruit d'une longue réflexion collective, cette mesure a démarré avec le millésime 2022. Elle a permis d'équilibrer les volumes en IGP Méditerranée rosé.

Pour votre information, voici les volumes commercialisables totaux, avec les volumes de développement collectifs, votés par dénominations pour le millésime 2025.

MILLÉSIME 2025	VOLUME COMMERCIALISABLE LIBRE
IGP MEDITERRANEE ROUGE	82 442 hl
IGP MEDITERRANEE ROSE + 5%	477 591 hl
IGP MEDITERRANEE BLANC +10%	73 926 hl
IGP VAUCLUSE ROUGE	30 480 hl
IGP VAUCLUSE ROSE	14 906 hl
IGP VAUCLUSE BLANC	16 237 hl
IGP DROME ROUGE	5 129 hl
IGP DROME ROSÉ+ 5%	6 745 hl
IGP DROME BLANC +5%	3 357 hl
IGP ARDÈCHE ROUGE	105 011 hl
IGP ARDÈCHE ROSÉ+ 5%	120 804 hl

L'équipe d'Intervins Sud-Est reste à votre disposition pour vous accompagner, n'hésitez pas à les contacter pour toutes questions. Veuillez agréer, l'assurance, de notre engagement pour la qualité,

Le Président, Roger Ravoire

Le Vice-Président, Jérôme Volle

InterVINS Sud-Est

Interprofession des vins à Indication Géographique Protégée du Sud-Est

Maison des Agriculteurs – 22, avenue Henri Pontier – 13626 Aix en Provence Cedex 1

T : +33 (0) 4 90 42 90 04 | F : +33 (0) 4 90 42 90 07 | M : contact@intervins-sudest.org

